

COMMUNAUTÉ
URBAINE DE BORDEAUX

LACUB

Rapport annuel 2009

du service public de
distribution de chaleur des Hauts de Garonne

chauffage et eau chaude sanitaire





sommaire

Faits marquants	4
Repères	6
Description du service	8
Synthèse de l'activité	12
Analyse économique et financière	16
Contrôles effectués	22
Avis du délégant	24

Le conseil de communauté a adopté en décembre 2007, le schéma de modernisation de ce service avec une évolution vers deux configurations successives.

La configuration 2012 prévoit la mise en place d'une nouvelle chaufferie bois/gaz dans le secteur de Lormont Génicart, et la transformation du réseau de distribution, de haute en basse pression.

La configuration 2016-2020 prévoit la transformation de l'usine d'incinération des ordures ménagères en chaufferie bois.

Fin 2009, la transformation du réseau de distribution de haute en basse pression a été réalisée par le nouveau délégataire Rive Droite Environnement, une chaufferie provisoire est en place dans l'attente de la construction de la chaufferie bois/gaz de Lormont Génicart en cours d'étude.

Dans le cadre de la démarche de développement durable poursuivie par notre établissement public, ces installations doivent être modernisées et développées en tenant compte des actions de maîtrise de la demande énergétique (*isolation des bâtiments*).

2009 les faits marquants de l'année



Nouveau contrat de délégation à compter du 1er janvier 2009 pour une durée de 12 ans groupant sous l'intitulé «délégation de service public portant sur l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne» l'exploitation de ce service et de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Cenon source principale de fourniture de chaleur.

Le nouveau délégataire est la société Rive Droite Environnement (*groupe Véolia Environnement*) qui subdélègue le volet chauffage urbain à la société Rive Droite Energie qui est l'opérateur vis-à-vis des abonnés.

Durant le premier semestre, le délégataire a procédé aux travaux permettant un fonctionnement en basse pression du réseau et sa fiabilisation :

- création de 3 bouclages sur le réseau,
- changement de toutes les sous-stations chez les abonnés,
- chaufferie principale de Cenon : remplacement des 2 chaudières gaz/fuel lourd d'une puissance totale de 69 MW par 2 chaudières gaz d'une puissance totale de 38,4 MW avec moindre émission d'oxydes d'azote,
- chaufferie gaz d'appoint et de secours de Lormont d'une puissance de 20 MW : adaptation,
- 5 chaufferies de secours mobiles.



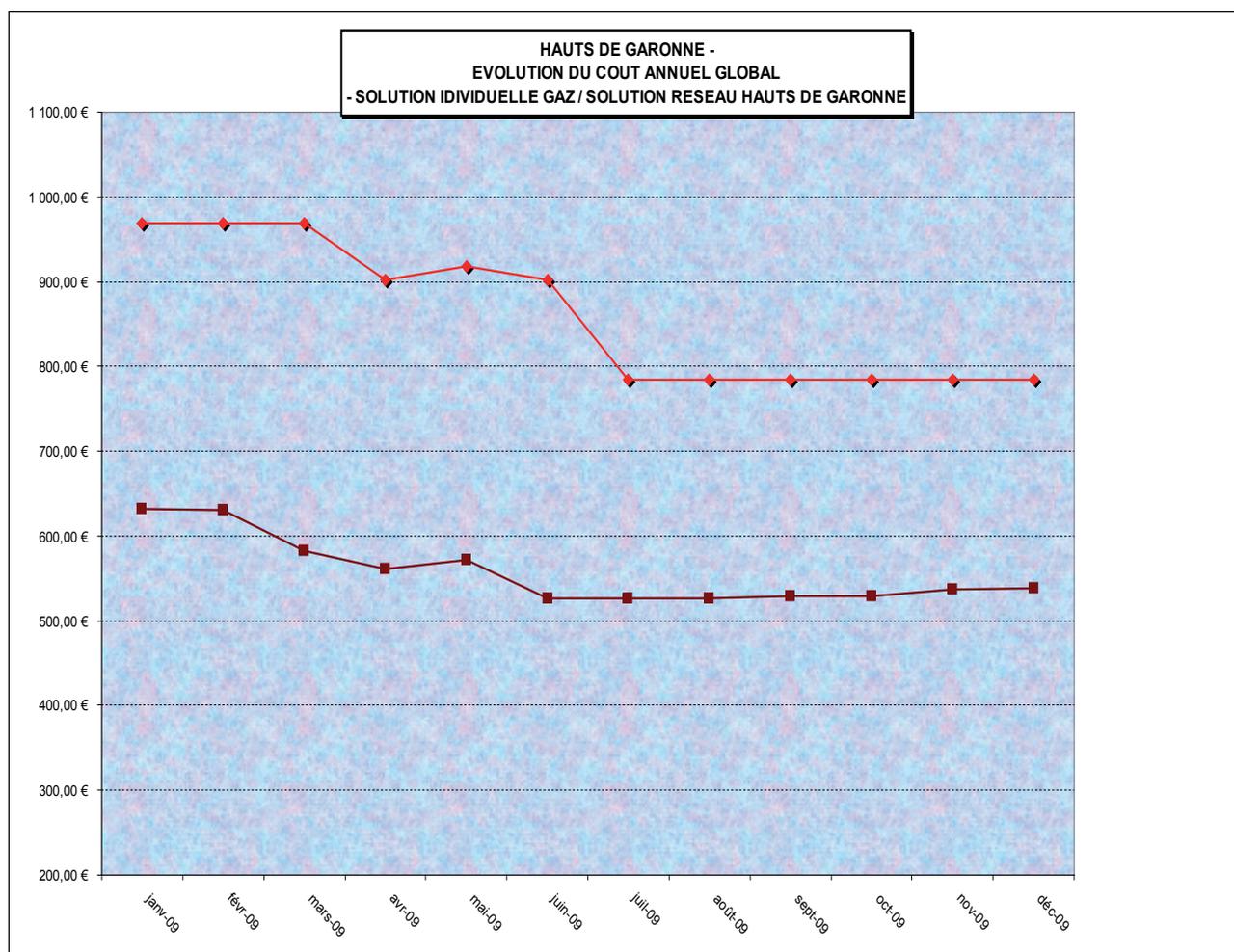
Poursuite du programme de démolition du Grand Projet de Ville avec arrêt de livraison de 2 îlots importants : Le Grand Pavois à Cenon et Les Cîmes à Lormont.

Raccordements de nouvelles constructions : opération La Ramée à Lormont (*Mésolia*), pôle culturel de Lormont.

Constat du bon fonctionnement des installations modernisées lors de l'hiver rigoureux 2009/2010.

Coût annuel pour un logement type

Il est procédé à un suivi mensuel du coût global annuel de chauffage d'un appartement de 70 m² datant des années 1980, similaire au logement type raccordé au chauffage urbain avant réhabilitation thermique suivant qu'il est raccordé au chauffage urbain ou équipé d'un chauffage individuel au gaz. Le premier semestre est influencé par les prix élevés du gaz qui découlent de leur indexation sur les prix du pétrole 6 mois plus tôt. Le coût global de la solution chauffage urbain est de l'ordre de 35 % moins élevé avec une moindre sensibilité aux cours des énergies fossiles.



Coût gaz individuel



Coût réseau de chaleur Hauts de Garonne



description du service



chapitre 1

Le service public du chauffage urbain des Hauts de Garonne est un service public industriel et commercial, il est délégué à la société Rive Droite Environnement (*groupe Veolia Environnement*) depuis le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de douze ans.

Cette délégation est en commun avec l'exploitation de l'usine d'incinération de Cenon construite en 1984, sur le site de la chaufferie principale, rue Jean Cocteau 33150 Cenon. L'usine d'incinération produit l'énergie de base toute l'année.

Ce service date de la création des ZUP des Hauts de Garonne sur les communes de Floirac, Cenon et Lormont essentiellement entre 1967 et 1975,

il est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette époque.

Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'à chacune des sous-stations des abonnés qui fait office de chaufferie pour les logements et activités desservis.

Au 31 décembre 2009, après les travaux de modernisation, les principales caractéristiques des équipements sont les suivantes :

- 95 sous-stations dont 65 avec production d'eau chaude sanitaire,
- 20,555 mètres linéaires de réseau comportant 2 tubes.

Chaufferie principale de Cenon :

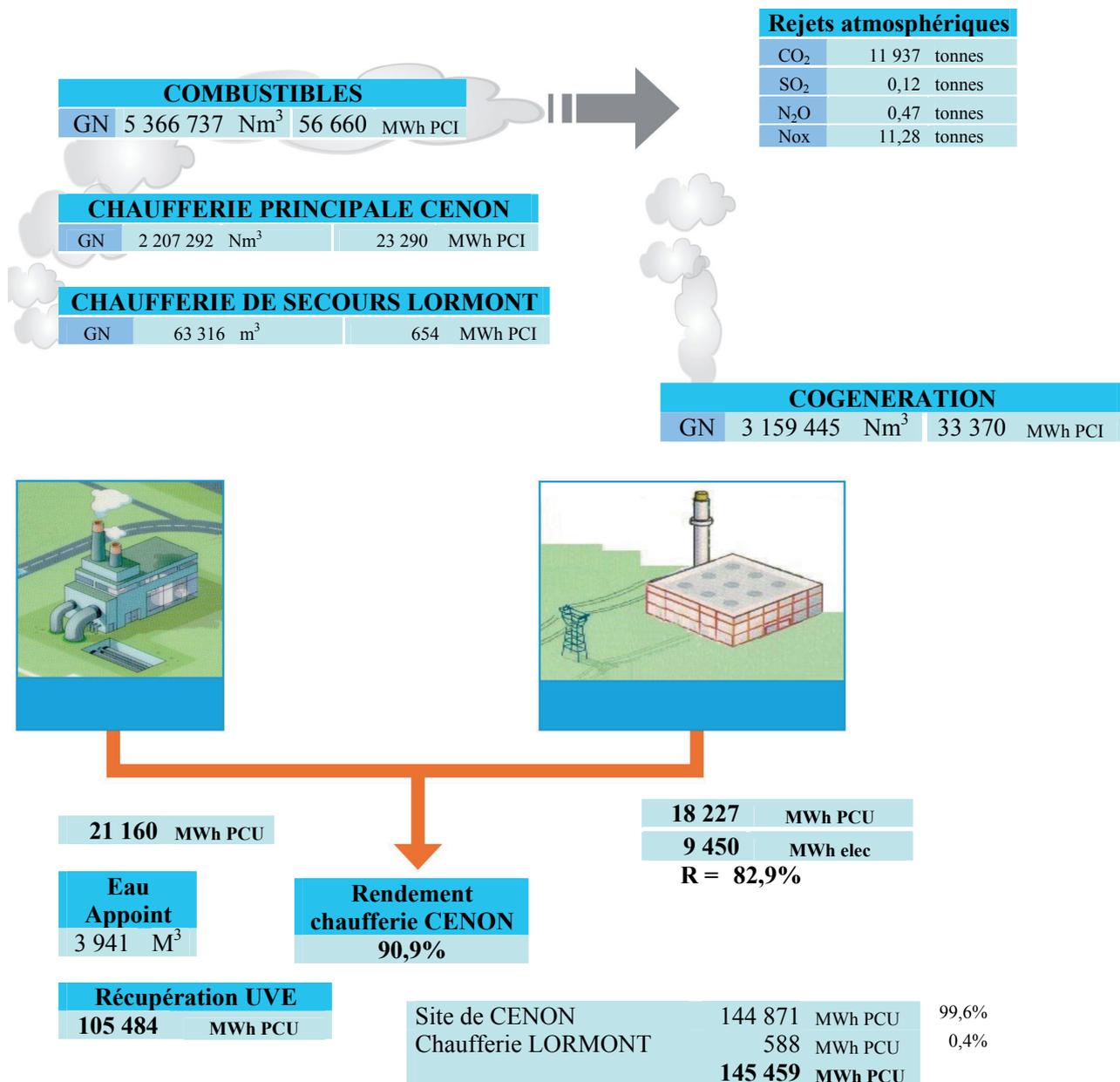
- cogénération gaz d'une puissance électrique de 4,8 MW et thermique de 8 MW,
- 2 chaudières gaz d'une puissance unitaire de 19,2 MW,
- d'un poste de commande commun avec l'usine d'incinération.

Chaufferie annexe de Lormont :

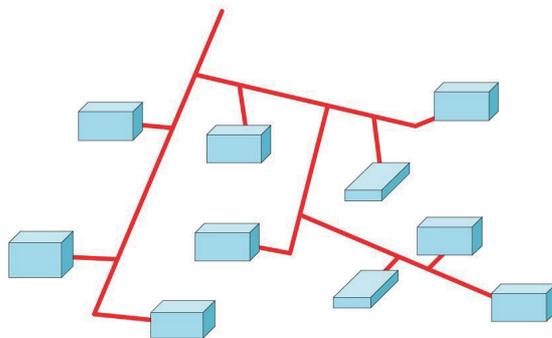
- 2 chaudières gaz d'une puissance unitaire de 9,99 MW,
- 5 Chaufferies mobiles de secours d'une puissance unitaire de 1,65 MW.

Bilan Technique :

du 01/01/2009 au 31/12/2009



chapitre 1



Pertes réseau

22 400 MWh PCU
15,4%

Vente de chaleur

88 803 MWh PCU

Vente ECS

297 879 m³
34 256 MWh PCU

123 059 MWh PCU

Répartition de la production de chaleur du réseau

Récupération UVE	105 484	MWh PCU	72,5%
Récupération TAG cogénération	18 227	MWh PCU	12,5%
Chaufferie principale gaz CENON	21 160	MWh PCU	14,6%
Chaufferie de secours LORMONT	588	MWh PCU	0,4%
Total	145 459	MWh PCU	100%

synthèse de l'activité



chapitre 2

L'année 2009 a été marquée par le démarrage de la nouvelle délégation et la réalisation des travaux permettant de poursuivre l'exploitation en régime basse température et l'amélioration de la qualité du service. Ce sont 3 535 mètres linéaires de canalisations nouvelles qui ont été posées ainsi que les vannes qui permettent d'isoler puis de secourir les secteurs en cas de fuites ou d'interventions pour maintenance.

La zone desservie est très concernée par les opérations par le programme

ANRU qui comporte des démolitions importantes alors que les opérations de constructions compensatoires ne se réalisent pas toutes sur la même zone et avec des demandes thermiques moindres.

Depuis 2007, avant le Grand Projet de Ville, les opérations de démolition ont été les suivantes :

- Lormont : résidences Les Cimes et Génicart 1 (*en partie*), maternelle S. Lacorre,

- Cenon : résidences Grand Pavois et André Gide.

Les nouveaux raccordés sont :

- Lormont : les jardins de la Ramée, le pôle culturel Bois Fleuri, la résidence Néouvielle,
- Cenon : la résidence Colette.

L'évolution des Unités de Répartition Forfaitaires (URF), illustre la baisse de potentiel clientèle du réseau :

Période de référence	Données initiales Référentiel POYRI	A la prise en charge au 1 ^{er} Janvier 2009	Fin d'exercice 2009 au 31 Décembre 2009
Nombre d'URF	100 000 URF	95 086 URF	93 490 URF
Evolution / Référence		- 4 914 URF	- 6 510 URF
		- 4,9 %	- 6,5 %

Lors du démarrage de la saison de chauffe 2009/2010, les 2 chaudières gaz (*bas NOx*) neuves de 19,2 MW étaient totalement opérationnelles ainsi que le réseau complémentaire, le service a pu être assuré en basse température (*inférieure à 110°C*) lors des épisodes de froid rigoureux.

Le délégataire a choisi de ne pas redémarrer au 1^{er} novembre 2009 la cogénération en continu mais de la déclarer

en «dispatchable». Elle n'a démarré que sur demande d'EDF lors des périodes de pointe.

La production thermique en provenance de la cogénération a été remplacée principalement par une meilleure valorisation de la chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures, la production d'électricité a été moindre. Le réseau de chauffage urbain d'une longueur de 20 km environ dessert 95

sous-stations dont 65 fournissent en plus du chauffage de l'eau chaude sanitaire. Le nombre de logements desservis est de l'ordre de 9 000 ainsi que des équipements municipaux, des établissements d'enseignement, une clinique, 2 centres commerciaux soit au total l'équivalent de 11 000 logements correspondant aux besoins d'une agglomération de 25 000 habitants.

Les moyens de production sont après réalisation des travaux de modernisation les suivants :

Echangeur usine d'incinération	25 MW
Echangeur turbine de cogénération gaz	8 MW
Chaufferie principale gaz Cenon	38,4 MW
Chaufferie appoint et secours Lormont	20 MW
Total	91,4 MW

Pendant le mois de décembre 2009, et par température de l'ordre de - 5° C, la puissance maximale appelée a été de 55 MW.

La chaleur «fatale» en provenance de l'usine d'incinération est utilisée en priorité.

La chaleur annuelle vendue aux

abonnés a été de 123 059 MWh.

La chaleur injectée dans le réseau a été de 145 459 MWh.

La répartition entre les outils de production a été la suivante :

Echangeur usine d'incinération	105.484 MWh	72,5 %
Echangeur turbine de cogénération gaz	18.227 MWh	12,5 %
Chaufferie principale gaz Cenon	21.160 MWh	14,6 %
Chaufferie appoint et secours Lormont	588 MWh	0,4 %
Total	145.459 MWh	100 %

chapitre 2

En 2008, pour une rigueur climatique proche la répartition était la suivante :

Echangeur usine d'incinération	92.312 MWh	65,4%
Echangeur turbine de cogénération gaz	30.311 MWh	21,5%
Chaufferie principale gaz Cenon	18.553 MWh	13,1%
Chaufferie appoint et secours Lormont	0 MWh	0 %
Total	141.176 MWh	100%

Cette répartition notablement différente provient essentiellement du choix du délégataire de ne pas redémarrer la turbine à gaz en continu à partir du 1er novembre mais en mode «dispatchable», c'est-à-dire uniquement en

cas de demande de la part d'EDF, les jours de pointe de consommation électrique. Le délégataire a considéré ne pas avoir à ce moment assez de garantie sur le bon fonctionnement de cet équipement dans les nouvelles condi-

tions de fonctionnement du réseau en basse pression.

Le délégataire a compensé cette ressource principalement en récupérant mieux la chaleur produite par l'usine d'incinération.



analyse économique et financière



I. Préambule

Rappel historique

La Communauté urbaine a décidé par délibération en date du 28 novembre 2008 de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a une prise d'effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage, en revanche, la réalisation de travaux sur le réseau et en sous stations devient concessive (*passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés*). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de modification et de 1^{er} établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (*chaufferie biomasse par exemple*) sont du ressort de la Cub.

La Cub est engagée à apporter 90 000 tonnes minimum de déchets par an à l'usine d'incinération. Pour l'exercice 2009, elle s'est engagée à apporter 8 000 tonnes de boues de stations d'épuration.

Le Patrimoine immobilier

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale. Pour 2009 l'usine compte 181 k€ d'investissements et le réseau 10,6 M€ (*travaux de sous stations*). Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la Cub à titre gratuit et en état de fonctionnement. Seules les immobilisations dites «renouvelables» devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui vien-

drait minorer l'actif mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (*gérés par la Cub*). Ainsi l'impact comptable se trouve au passif du bilan sous l'intitulé «provision pour risque contractuelle». Un amortissement financier est pratiqué appelé «provision pour reconstitution des capitaux investis» (*PRCI*) sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (*renouvelable ou non*), il est de 352 k€ en 2009. En revanche, la provision pour risque contractuelle n'a pas été dotée sur le premier exercice compte tenu des travaux récemment entrepris sur les installations. Ce point fera l'objet d'un suivi particulier dans les prochains exercices.

Le périmètre

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (*UVE et chaufferie*), Floirac et Lormont (*chaufferie de secours*).

Le périmètre de la délégation (*usine*) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (*bâtiment aéro réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières...*), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. Le périmètre exclut l'unité de vitrification des cendres et ses équipements.

Le périmètre de la subdélégation (*réseau*) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. A compter de l'échangeur de la sous-station (*radiateur par exemple*) c'est hors délégation de service public.

Contexte 2009

Deux avenants au contrat ont été passés.

- L'avenant n° 1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :
 - La création de la société ad hoc

(*Rive Droite Environnement*) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (*groupement Soval Dalkia*). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.

- La subdélégation (*Rive Droite Energie*) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
- La levée par la Communauté urbaine de l'option «efficacité énergétique de l'incinération des déchets». Sa mise en œuvre permet que l'efficacité énergétique soit supérieure à 0,60. Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre pression.
- La levée de l'option «rénovation de la cogénération» consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1^{er} novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant n° 2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (*U.R.F*) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et de la révision de certains indices.

Sur l'exercice 2009, le délégataire a réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

chapitre 3

Ces travaux ont démarré en mai 2009 et se sont inscrits dans un calendrier très court pour maintenir un réseau vieillissant en bon état de marche et répondre aux exigences hivernales.

Côté Cub, 2009 c'est aussi l'année où une équipe technico-financière s'est mise en place sur la délégation de service public afin de suivre au plus près les contrats. Une réunion sur place a eu lieu le 17 février 2010. Les principaux faits marquants ont été présentés et explicités.

Contrôle de cohérence

Il a été pratiqué un contrôle de cohérence entre la balance générale, la liasse fiscale et le compte d'exploitation analytique, documents fournis par

le délégataire avec son compte rendu technique et financier, seul un écart de 132 355 € a été relevé concernant de l'achat d'électricité par le réseau à l'Usine d'incinération. Le délégataire a produit le tableau de passage du compte de résultat vers la liasse fiscale.

Particularités du contrat

Du fait que l'avenant n° 1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- Le délégataire (*l'usine d'incinération*) qui a pris à sa charge tous les contrats (*eau, électricité, gaz, personnel, téléphone, ...*).
- Le subdélégataire (*le réseau*) à qui le

délégataire refacture les charges qui lui incombent.

- Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur pour 1,6 M€ représente une charge pour le subdélégataire (*réseau*) qui achète cette énergie.
- L'avenant n°1 ayant été notifié en juin 2009, c'est rétroactivement qu'ont eu lieu les refacturations du Groupement Soval-Dalkia vers Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie.

Les contrôles qui ont été effectués sur les refacturations croisées se sont avérés corrects. Seul l'écart de 132 k€ reste à expliquer.

II. Les recettes

Les recettes du délégataire résultent donc d'une part des prestations sur vente d'ordures ménagères et boues en ce qui concerne l'usine d'incinération soit environ 47 % du chiffre d'affaires réel total et, d'autre part de la vente

d'électricité issue de la cogénération ainsi que les produits R1 (*part variable ou consommation*) et R2 (*part fixe ou abonnement*). Les recettes du réseau de chaleur représentent 53 % du chiffre d'affaires réel total.

Les principaux apporteurs de déchets sont la Cub, le SIVOM (*rive droite*), Véolia propreté agence de Bègles, Lyonnaise des Eaux (*boues de STEP*).

Libellé \ années	Budget 2009	En % sur total Budget	Réalisé 2009	En % sur total Réel	ECART Réalisé - Budget
	€		€		€
Incinération	6 831 560	45,5%	7 000 636	46,8%	169 076
Vente de chaleur					
Prestation de boues	547 760		417 341		-130 419
Vente Ordures Ménagères CUB	4 123 800		5 127 864		1 004 064
Vente Ordures Ménagères hors CUB	2 160 000		950 130		-1 209 870
Vente ferrailles mâchefers	0		1 321		1 321
Vente électricité TGAP			503 980		503 980
Chauffage Urbain	8 197 152	54,5%	7 945 961	53,2%	-251 191
R1	2 430 000		2 899 205		469 205
R2	3 500 000		3 477 172		-22 828
Vente d'électricité (cogénération)	2 267 152		1 566 476		-700 676
Ventes complémentaires hors DSP	0		3 108		3 108
Droits de raccordement					
Total Chiffre d'Affaires CU	15 028 712	100,0%	14 946 597	100,0%	-82 115
Production stockée					
Reprise sur provisions GER					
Produit UIOM sur prod élec					
Quote part des Subventions pour investissement					
Autres produits	120 280		128 962		8 682
...					
TOTAL DES PRODUITS	15 148 992		15 075 558		-73 434

L'usine d'incinération

Les recettes ont été de 7 M€ contre 6,8 M€ prévus hors TGAP soit un écart favorable de 170 k€.

Les apports de tonnages prévus étaient de 90 000 tonnes Cub et 30 000 tonnes hors Cub, en fait l'usine de Cenon a bénéficié de 118 509 tonnes en 2009 se répartissant à 106 029 tonnes (Cub) et 12 480 tonnes (hors Cub). Ainsi le volume d'apport d'ordures ménagères a été équivalent à celui attendu au budget.

Le chiffre d'affaires réalisé sur la vente d'ordures ménagères (Cub) a donc été de 5 M€ soit 1M€ (24 %) de plus que le prévisionnel, grâce à l'effet volume (+18 %) et un effet prix de +6 % (tarif plus onéreux au-delà de 90 000 tonnes).

Les ventes hors Cub (1 M€) ont été moindres (-1,2 M€) que la prévision (2,2 M€) mais s'inscrivent dans le respect du contrat qui donne priorité aux apports Cub dans la limite de la capacité nominale. Le tarif hors Cub est de 72 €/tonne.

Le chiffre d'affaires de cette prestation est divisé par deux, comparativement

aux recettes de l'ancien délégataire, car le prix de vente issu de la négociation du nouveau contrat a été fixé à un peu moins de 45 €/tonne prix de base hors révision pour un apport inférieur ou égal à 90 000 tonnes (*il est passé à 72 €/tonne dès novembre pour les tonnages au-delà de 90 000 tonnes*) contre plus de 100 €/tonne auparavant.

En revanche, sur les 11 000 tonnes de boues prévues seules 7 500 tonnes ont été traitées par Cenon. Ce phénomène est lié, d'une part, à un accord commercial entre les groupes Suez et Véolia et d'autre part à l'approvisionnement des plateformes de compostage de Suez qui a préféré vendre intra groupe ses boues de stations d'épuration plutôt que de les vendre à Cenon.

Aucune reprise de contrat n'a pu être opérée sur la valorisation des mâchefers suite au changement de délégataire. Les mâchefers ont continué à être traités sur le centre de maturation provisoire de Clérac à partir de la signature de contrat par Soval au second semestre 2009.

La prestation s'est donc élevée à 417 k€ contre 548 k€ au budget.

La vente de chaleur de l'usine au réseau pour 1,6 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat (1,6 M€) de cette même chaleur par le réseau à l'usine. Toutefois, cette prestation est meilleure que la prévision (1,3 M€) soit +19 % grâce notamment au passage en basse pression et au passage de la cogénération en mode «dispatchable».

Enfin, la recette de TGAP a été de 504 k€ mais se trouve largement compensée par la dépense pour 509 k€.

En conclusion : un chiffre d'affaires apparemment en hausse de 170 k€ (+2 %) comparé à la prévision mais cette hausse est masquée par la recette de TGAP non inscrite au budget pour 504 k€, soit en définitive un écart défavorable au budget de 334 k€. L'écart défavorable entre le réel et le prévisionnel sur les boues (-24 %) a été compensé par l'écart favorable (réel/ prévisionnel) des ventes d'ordures ménagères Cub (+24 %).

Le réseau de chaleur

Le chiffre d'affaires du subdélégataire a été de 7,9 M€ contre 8,2 M€ prévus soit un écart défavorable de 251 k€ (-3 %).

La vente de R1 (partie variable) fonction de la consommation des usagers a été sur l'année 2009 de 2,9 M€ contre 2,4 M€ prévus. Cette hausse de 19 % est la combinaison de multiples facteurs défavorables, d'une part, comme la faible baisse de la rigueur climatique, et des raccordements de sous stations non effectués, et favorables, d'autre part, comme un prix moyen réel en hausse (21,35 €/HT/MWh contre 20,25) et un nombre de jour de chauffe plus important.

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe) correspondant à la puissance souscrite a presque atteint le chiffre annoncé au plan d'affaires initial à -0,70 % près. La baisse s'explique par des raccordements non effectués et

non compensés par de nouveaux raccordements (Aquitanis, commune de Lormont, Logevie, Mésolia, ...).

La vente d'électricité issue de la cogénération affiche une baisse de l'ordre de 700 k€ correspondant à -31 %, la production réelle a été de 1,6 M€ contre 2,3 M€ attendus.

La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, c'est grâce à un turbo-alternateur qu'elle est transformée en énergie électrique vendue à ErDF par contrat (sur 12 ans à échéance en 2012).

Le subdélégataire a opté pour mettre l'installation de cogénération en mode dit «dispatchable». Cela signifie que la

production d'électricité est discontinuée sur demande de ErDF. Cela a pour conséquence d'augmenter de façon significative la part d'énergie de l'UVE valorisée sur le réseau. Cet avantage environnemental se combinait avec un intérêt économique lié au prix de revient du gaz et d'un plafonnement partiel du prix de rachat de l'électricité.

En conclusion : un chiffre d'affaires en légère baisse par rapport au prévisionnel dû à la cogénération et au choix du subdélégataire de passer en mode dispatchable processus dans lequel l'opérateur ne rémunère le producteur que par une redevance variable assise sur la production réelle. Ce choix a privilégié la récupération thermique de la chaleur (2 lignes de four) du délégataire. Cette dégradation du chiffre d'affaires est également liée aux mauvaises performances de la turbine de cogénération et aux moindres raccordements constatés.

III. Les charges

Par mesure de simplification et de facilité de lecture les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (*usine*) et le subdélégataire (réseau), mais ont été regroupées après consolidation (*annulation des contre parties réciproques*). Autant que de besoin, il sera fait référence en détail à la consommation de l'usine ou du réseau.

Celles-ci sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2009	En % sur total Réel	Budget 2009	En % sur total Budget	ECART Réalisé - Budget
	€		€		€
Variation de stock					
Achat	3 831 704	20,1%	4 075 073	21,6%	-243 369
Electricité	287 224		280 700		6 524
Eau	34 122		55 600		-21 478
Combustibles	2 583 786		3 032 273		-448 486
Produits allumage et additifs	33 113		51 400		-18 287
Carburant			0		0
Fourniture d'entretien et petit équipement	253 401		184 700		68 701
Réactifs traitement de fumées	546 363		470 400		75 963
Autres achats	93 695		0		93 695
Services extérieurs	9 788 633	51,5%	10 214 700	54,3%	-426 067
Facturation frais de siège	720 286		685 400		34 886
Sous-traitance	2 539 165		2 950 100		-410 935
dont groupe	1 803 594		2 040 000		-236 406
Crédit Bail, location	117 240		5 200		112 040
Petit entretien					
Gros entretien et réparations (GER)	5 905 297		5 905 200		97
Maintenance	93 259		291 400		-198 141
Entretien et réparation autres					
Assurance	406 123		377 400		28 723
dont groupe	321 968		0		321 968
Documentation - Etude	7 263		0		7 263
Autres services extérieurs	209 729	1,1%	311 800	1,7%	-102 071
Honoraires	19 978		40 000		-20 022
Déplacement, Missions, Réceptions	27 495		39 300		-11 805
Postes et télécommunications	47 064		33 600		13 464
Frais de contrôle	87 201		174 700		-87 499
Autres services extérieurs	27 992		24 200		3 792
Impôts et Taxes	911 541	4,8%	403 596	2,1%	507 944
Taxe professionnelle	159 391		127 155		32 236
Taxe parafiscale, TGAP	508 778		5 200		503 578
Taxe véhicule (2 véhicules à 160 g)	0		3 000		-3 000
CSS Organic	25 806		26 192		-386
Impôt forfaitaire annuel - IFA	0		16 250		-16 250
Autres	217 566		225 800		-8 234
Charges de personnel	2 413 297	12,7%	2 111 600	11,2%	301 697
Rémunération	1 906 188		1 430 633		475 555
Participation			14 000		-14 000
Charges Sociales	507 109		666 967		-159 858
Autres charges de gestion courante					0
Redevances pour occupation du domaine public	1 723 121	9,1%	1 710 000	9,1%	13 121
Redevance liée au prix de la chaleur	141 434	0,7%		0,0%	141 434
TOTAL DES CHARGES	19 019 459	100,0%	18 826 769	100,0%	192 690

Le total des charges est bien supérieur au chiffre d'affaires, elles pèsent pour 125 % dans le chiffre d'affaires budgété et 127 % dans le chiffre d'affaire réalisé.

Les charges d'exploitation réelles ont augmenté de 1 % par rapport aux prévisions.

Un classement des quatre premiers

postes de coûts a été effectué sur l'année 2009 en regard des coûts attendus. Ces postes représentent 96 % du total des charges d'exploitation de la délégation.

	Réalisé 2009	Part sur total Réel	Budget 2009	Part sur total Budget	ECART Réalisé - Budget	Var. Réel/Budget
Services extérieurs	9 788 633	51,5%	10 214 700	54,3%	-426 067	-4,2%
Achats	3 831 704	20,1%	4 075 073	21,6%	-243 369	-6,0%
Charges de Personnel	2 413 297	12,7%	2 111 600	11,2%	301 697	14,3%
Redevance pour occupation du domaine Public	1 723 121	9,1%	1 710 000	9,1%	13 121	0,8%
TOTAL	17 756 755	93,4%	18 111 373	96,2%		
Total Charges d'exploitation	19 019 459	100,0%	18 826 769	100,0%	192 690	1,0%

Ces quatre premiers postes représentent chacun plus de 1 million d'euros sur l'année.

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les augmentations/diminutions significatives.

1 - Les services extérieurs, représentant 51,5 % du total des charges 2009, ont atteint 9,8 M€ contre 10,2 M€ budgétés, soit une légère baisse de 4 %.

Ce poste comprend notamment la **facturation des frais de siège** qui s'est élevé à 721 k€ soit 5 % de plus que la prévision. Les frais de siège sont calculés suivant un pourcentage défini sur le chiffre d'affaires qui est respectivement au budget et au réel de 4,6 % et 4,8 %. Cette légère augmentation s'explique par la très légère baisse du chiffre d'affaires (-1 %).

Dans son rapport, le délégataire semble affirmer que la charge est révisée selon une formule de révision de la redevance intégrée au contrat et que pour la subdélégation la charge est fixée contractuellement à 260 k€, or aucun élément allant dans ce sens n'a été trouvé à la lecture du contrat. Les justificatifs (*factures essentiellement*) ont été demandés au délégataire.

La maintenance compose également les services extérieurs, elle ne concerne que l'usine d'incinération. Une baisse de 68 % a été observée. Cette baisse par rapport au budget est le résultat de contrat de maintenance conditionnelle (*et non plus systématique comme c'était le cas avec l'ancien délégataire ayant servi de base à la prévision*).

Les Gros entretien et renouvellement (GER) n'ont pas évolué entre le prévisionnel et le réel. Ils concernent à plus de 80 % le réseau de chaleur. La particularité de l'enregistrement comptable

est la non constitution de provision et donc de reprise mais la passation des dépenses directement en charges ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment.

Cette charge pèse pour 60 % du poste services extérieurs et 31 % du total des charges. Ce sont les travaux sur les sous stations (*réseau*) qui ont été le plus importants à hauteur de 4,3 M€ correspondant à 4,7 M€ incluant la majoration de 1,10 pour les peines et soins.

Enfin, les charges de location (117 k€) sont très au-delà des dépenses attendues (5 k€) en raison des locations de chaudières de secours pendant les phases de coupure liées aux interventions de rénovation et d'amélioration du réseau. Le subdélégataire a fait ultérieurement le choix d'acquiescer ces chaudières pour assurer le service public au meilleur coût.

2 - les achats, représentant 20 % du total des charges, ont atteint 3,8 M€ (réel) pour 4 M€ (budget), soit une baisse de l'ordre de 6 %.

Ce poste est composé des achats d'électricité qui pour l'incinération ont été moindres que la prévision et ont été compensés par le réseau qui avait sous estimé la dépense. La variation à la baisse pour l'usine s'explique principalement par une bonne disponibilité du groupe turbo alternateur permettant une auto consommation et limitant les achats.

Le poste de combustibles quant à lui concerne à 98 % le réseau avec une dépense de 2 550 k€ portant sur l'achat de gaz. En effet, un dépassement des quantités consommées a été relevé du fait d'un moindre rendement global et des pertes sur le réseau plus

importantes que prévues.

Enfin, la hausse constatée des coûts de réactif de traitement des fumées (*usine*) est essentiellement due au renchérissement de certains produits chimiques au cours de l'année 2009 comparativement à la prévision (*avril 2008*).

3 - Les charges de personnel, représentant 12,7 % du total des charges, ont atteint 2,4 M€ pour 2,1 M€ estimés soit une augmentation de 14 %.

Afin de faciliter la gestion administrative et sociale du personnel, le délégataire et le subdélégataire ont choisi de faire porter tous les salariés dédiés au contrat par le délégataire (*usine*) et de pratiquer une rétrocession (483 k€) de la main d'œuvre au subdélégataire. Ici la présentation de la charge de personnel inclut les personnes détachées de la société mère Onyx et également les indemnités de fin de carrière (80 k€ inclus dans les 483 k€).

4 - Enfin, la Redevance pour occupation du domaine public soit 9,1 % du total des charges a été constatée pour ce qu'elle avait été estimée. Cette charge concerne à 70 % le réseau. Le montant de base est réévalué selon les indices qui composent la formule de révision, ce qui explique la légère augmentation de 0,8 % sur le total.

En conclusion : des charges qui s'élèvent à 19 M€ pour 18,8 M€ attendus. Les principaux écarts sont dus aux achats de réactifs plus onéreux et aux coûts de personnel plus importants du fait notamment de l'appui d'un directeur d'usine au démarrage de la délégation sur le 1^{er} trimestre 2009. En effet, sur l'usine les charges de personnel se sont accrues de 17% hors le personnel refacturé au réseau.

contrôles effectués



chapitre 4

Pour assurer la continuité de service dans de bonnes conditions à l'occasion du nouveau contrat de délégation, il a été procédé à un suivi détaillé lors de ce premier exercice avec une réunion hebdomadaire lors du premier semestre et bimensuelle lors du second.

Ce suivi a porté principalement sur le fonctionnement, sur les travaux de passage en basse pression et sur la signature des nouveaux contrats d'abonnement.

Le délégataire a rempli toutes ses obligations au regard de la réglementation

relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le transfert des anciens contrats, dont les contrats de travail avec les agents d'exploitation, s'est correctement réalisé.

avis du délégant



chapitre 5

Il s'agit d'une première année d'exploitation avec un nouveau contrat qui permet de mieux distinguer l'incinération du réseau de chaleur tout en ayant une société dédiée bien qu'il y ait un subdélégataire.

Financièrement parlant, le résultat net de l'ensemble de la délégation affiche une perte de 4,6 M€ pour une perte attendue de 2,8 M€ soit un écart de 1,8 M€.

Cette perte s'explique par le fait que Véolia constate dans le compte de résultat de la délégation des charges de gros entretien renouvellement (*GER*)

pour 5,9 M€ alors qu'une partie non négligeable de ce montant figure en immobilisation dans les comptes sociaux. Seuls 250 k€ constituent des charges dans les comptes sociaux, c'est-à-dire que 5,65 M€ sont des investissements immobilisés. Ce point demande à être analysé de manière plus approfondie puisque cela ne correspond pas à ce qui est préconisé par le CNCC pour les enregistrements de GER.

Le délégataire a effectué de nombreux travaux tant sur les tuyaux que sur les échangeurs et chaufferies, les re-

nouvelant ainsi à neuf, ce qui devrait laisser présager des GER extrêmement faibles sur les années restant à courir du contrat.

Globalement, l'ensemble des mouvements financiers devra être approfondi afin de mieux comprendre la logique du délégataire et s'assurer de l'exactitude des charges reprises pour le compte de la délégation, ce qui de prime abord n'est pas rendu aisé avec le système de refacturation croisée et les éléments hors délégation contenus dans les comptes sociaux.



ce qu'il faut retenir

faits marquants

- L'année 2009 est la première année du nouveau contrat de délégation avec la société Rive Droite Environnement (groupe Veolia Environnement), le contrat porte sur le chauffage urbain et l'usine d'incinération des ordures ménagères de Cenon.
- Le changement de délégataire s'est bien déroulé sans affecter la continuité et la qualité du service.

repères

- Le délégataire a réalisé dans les délais contractuels les travaux permettant le fonctionnement en basse pression et l'amélioration des moyens de continuité du service lors des fuites sur le réseau.
- La chaleur a été fournie à 72,5% par l'usine d'incinération, à 12,5% par la turbine de cogénération gaz, soit 85% d'énergie de récupération complétée par le brûlage direct de gaz en appoint lors des périodes les plus froides.

Communauté urbaine de Bordeaux

direction du Développement durable et de l'Écologie urbaine - pôle Aménagement urbain et Habitat
Esplanade Charles-de-Gaulle - 33076 Bordeaux cedex - Tél. : 05 56 99 84 84 poste 22438 - Fax : 05 56 99 89 92
www.lacub.com